



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/007
Direction territoriale du Havre

La Société ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS DE L'OUEST (ETPO), 2 impasse Charles Trenet – 44800 SAINT-HERLBAIN, SIREN n°320 116 916 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur des dépendances du domaine public situées Route du Canal Bossière sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société ETPO ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-291 portant sur les dépendances susvisées le 11/01/2023.

Description des dépendances :

- Une parcelle de terrain d'une superficie de 4 594 m²,
- Un plan d'eau d'une superficie de 153 m²,
- Deux rejets d'eaux usées pour un total de 7,90 ml.

Durée de la convention : 10 ans à compter du 16/11/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-291 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.